



Mariage entre oncle et niece

Par **lola57**, le **07/10/2009** à **17:38**

Bonjour,

J'ai lu qu'il existait une circulaire (95CC) selon laquelle le mariage entre oncle et nièce était possible. Est-ce vrai. J'ai lu également qu'en cas de lien de parenté, oncle et nièce, on pouvait obtenir une dérogation du Président.

J'aimerais connaître les démarches.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2009** à **08:41**

Bonjour,

Le mariage en oncle et nièce est interdit par le Code Civil sauf dérogation accordée par le Président de la République.

Voyez donc un avocat spécialisé en droit de la famille.